

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022

Présents : BARNOUIN Karina, POYOL Julie, RAINERI Gérard, MORALES David, ABELY Michel, BOLLE Erick, COLIN Patrick, DUTFOY Guillaume, MARCHWACKI Eric, REYNAUD Yohan.

ABSENT : COLIN Hubert

Secrétaire de séance : Mme Barnouin Karina

Début de séance : 18H15 - Approbation du compte-rendu du 10 mai 2022.

- 1- Approbation du rapport n°9 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Vaison Ventoux concernant la compétence éclairage public :

Voté à l'unanimité

- 2- Plan Local d'urbanisme : débat

Le conseil municipal décide de faire une réunion publique mi-juillet 2022 pour présenter le nouveau dossier.

- 3- Eclairage public :

Trois entreprises ont été contactées pour la rénovation d'une partie de l'éclairage public. L'entreprise LOUBIERE est retenue pour un montant de 13 211€ HT. Une demande de subvention est en cours d'instruction. **Voté à l'unanimité**

- 4- Affaires scolaires:

Entretien des bâtiments scolaires : renouvellement du contrat avec l'entreprise LAVA à Malaucène.

Voté à l'unanimité

Mr MARCHWACKI Eric, nous expose ses recherches au sujet de la sauteuse électrique basculante, il propose de retenir l'offre de Stock Direct CHR pour un montant de 4 578.44€ HT livrée mais pas posée, avec une extension de garantie de 4 ans. Soutien financier du Département.

Voté à l'unanimité

- 5- Recours suite refus permis de construire

Monsieur le Maire nous lit le courrier de la propriétaire qui nous assigne au tribunal administratif de Nîmes. Nous bénéficions, dans le cadre de notre assurance, d'une protection juridique.

- 6- Voirie : La Tuilière

Devis de l'entreprise MISSOLIN : 13 165€ HT pour l'entretien de la voirie plutôt que de tout refaire. Une demande de subvention sera déposée auprès du Département. **Voté à l'unanimité**

- 7- Réforme des règles de publicité des actes des collectivités territoriales :

La publicité sera réalisée par affichage en mairie, papier dans la gazette et sur le site internet.

Voté à l'unanimité

8 Désignation du délégué titulaire et de son suppléant au Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux :

Titulaire : M. David MORALES

Suppléante : Mme Karina BARNOUIN

Voté à l'unanimité

9 Cession mobilier : Monsieur le Maire souhaiterait acquérir une photographie du site archéologique de Vaison : le conseil lui cède gratuitement.

10 Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2022 :

Le conseil ne souhaite pas abonder le fonds : **vote contre à l'unanimité.**

11 Sécurisation de l'ouvrage de franchissement :

M le Maire fait part des dernières investigations du SMOP, actuellement le bureau CEREG mène une étude sur la création d'un pont cadre.

12 L'écho Marcellinois :

M le Maire souhaite qu'il soit trimestriel et que les élus élaborent des articles et sujets pour apporter des idées, puis la commission choisira pour une éventuelle publication.

13 Festivités estivales :

Monsieur le Maire remercie chaleureusement le comité des fêtes et ses membres qui nous le rappelons sont tous bénévoles pour le vide grenier. La fête votive aura lieu du 22 au 24 juillet sur la place du village jusqu'à l'école, avec de nombreux stands. Pour finir, il rappelle que dans le cadre de notre rentrée au Parc, un concert de M Jean-Bernard PLANTEVIN sera donné au château de Taulignan le vendredi 22 juillet, il remercie le nouveau propriétaire des lieux, M SAPET pour son implication. Pour finir, un concours de pétanque des élus de l'intercommunalité sera organisé le dimanche 28 août, avec le soutien du Comité des Fêtes.

14 Décisions du Maire :

Panneaux de signalisation : 437.53€ HT

Renégociation logiciels NFI : 1 666.66€ HT

Fin de séance à 20H15



M.le Maire, Gérard RAINERI